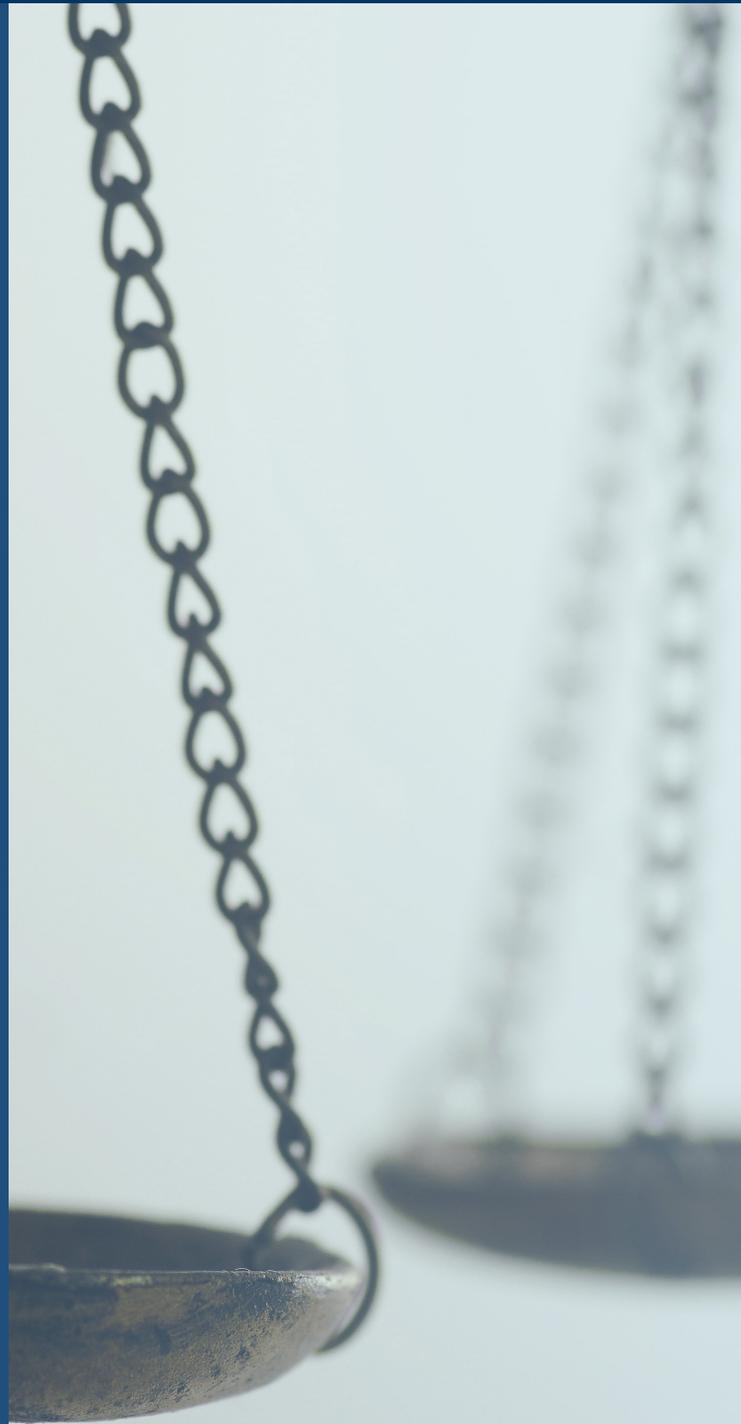




NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE  
INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

# L'évolution du rôle du juge



Faits saillants 2019-2020

# L'évolution du rôle du juge

Message du juge en chef du Canada	2
Message de la chef des affaires judiciaires de l'INM	4
Message de la chef de la direction de l'INM	6
Conseil des gouverneurs	8
Réponse rapide de l'INM à la COVID-19 : La formation judiciaire en ligne	13
L'évolution du rôle du juge	14
La formation judiciaire en pratique	17
La formation en ligne	29
Les activités de l'INM à l'échelon international	31
IOJT 2022: Conférence à Ottawa	33



# Message du juge en chef du Canada

Le paysage judiciaire ne cesse d'évoluer, mais au XXI<sup>e</sup> siècle — tout particulièrement en cette période de pandémie — le paysage se révèle aussi diversifié que la topographie du Canada et tout aussi complexe à maîtriser.

La survenue de la COVID-19 a entraîné un profond changement dans le mode de fonctionnement du système judiciaire canadien, nécessitant le basculement des salles d'audience réelles vers des salles d'audience virtuelles. Cela a mis en exergue les autres facteurs ayant transformé le travail des juges, notamment les nouvelles technologies, les changements démographiques et l'augmentation constante du nombre d'affaires.

Avec une telle toile de fond, le perfectionnement professionnel continu des juges est primordial afin que ceux-ci puissent non seulement composer avec ces nouvelles réalités, mais au surplus s'épanouir dans un monde en constante évolution.

L'Institut national de la magistrature apporte sa contribution sur ce plan. En pleine crise sanitaire mondiale, le principal fournisseur de formation judiciaire du Canada continue à offrir des programmes et des ressources innovants destinés à aider les juges à faire face à un système judiciaire qui se trouve définitivement modifié.

Au moment où la société canadienne s'est retrouvée confinée et où le système judiciaire a opté pour des salles d'audience virtuelles, l'INM proposait déjà de nombreuses ressources en ligne visant à aider les juges à évoluer dans ce monde nouveau.

L'Institut a rapidement basculé vers une plateforme entièrement numérique, intégrant des webinaires à sa vaste gamme d'offres, notamment des podcasts, des vidéodiffusions, des bulletins électroniques, des cahiers

L'AFORÊT & SABOURIN – COURTOISIE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA



**Le très honorable Richard Wagner, P.C.**  
Juge en chef du Canada  
Président du Conseil des gouverneurs



d'audience et des collections de sujets choisis. Outre les questions de droit substantiel, telles que les modifications à venir de la *Loi sur le divorce*, les webinaires de l'INM ont abordé la question de la gestion d'une audience virtuelle, des effets de la COVID-19 sur la justice en matière familiale et de la manière dont les médias sociaux sont exploités dans les salles d'audience.

## Le perfectionnement professionnel continu des juges est primordial afin que ceux-ci puissent s'épanouir dans un monde en constante évolution.

En tant qu'organisation dirigée par des juges et composée d'un corps professoral dévoué issu des milieux judiciaire, universitaire et communautaire, l'INM occupe une place privilégiée pour dispenser un enseignement pertinent et de qualité aux 2 500 membres de l'appareil judiciaire canadien. Son programme de formation, qui comprend le droit substantiel, les compétences et le contexte social, offre aux juges la possibilité de rester au fait de l'évolution du droit, de perfectionner les compétences requises et d'appréhender le contexte des personnes qui se présentent devant eux.

Faciliter l'accès à la justice pour tous les canadiens est la préoccupation de tous les juges, moi inclus. Je reste déterminé à travailler de concert avec l'excellent personnel et le corps professoral de l'INM pour veiller à ce que les juges disposent d'un éventail de possibilités et de ressources en matière de formation et puissent ainsi s'acquitter de leur rôle fondamental au service des canadiens.

J'aimerais remercier tous ceux qui inlassablement consacrent leur temps, leurs connaissances et leur expérience pour que le perfectionnement professionnel des juges soit édifié sur un socle solide.

### **Le très honorable Richard Wagner, C.P.**

Juge en chef du Canada

Président du Conseil des gouverneurs



# Message de la chef des affaires judiciaires

J'ai commencé la rédaction du présent message au début de l'année 2020. Nous avons alors retenu le sujet prévu pour *Faits saillants 2019-2020 : L'évolution du rôle du juge*, et ma tâche consistait à donner un contexte judiciaire à la publication dans sa globalité. Il était initialement prévu de publier la rétrospective annuelle en juin.

Tout cela a changé en mars, quand il nous a été demandé à tous de quitter les locaux et de rester chez nous alors que le pays répondait et s'adaptait à la COVID-19. L'INM devait procéder à un changement d'orientation important, basculant d'un institut offrant la majeure partie de sa formation aux juges en personne (quoiqu'avec une présence numérique limitée mais croissante), à un institut devant opérer exclusivement en ligne. Une de nos premières décisions a été de nous concentrer entièrement sur la mise en œuvre de ce changement et de repousser d'autres projets (notamment la publication de la rétrospective annuelle), et ce, jusqu'à l'acquisition de la certitude que nous offrions aux juges canadiens le meilleur service possible pendant la pandémie.

La transition en elle-même a permis de tirer des enseignements sur l'évolution du rôle du juge. L'accessibilité à la justice a pris soudainement une nouvelle signification. En effet, non seulement un nombre très limité de personnes étaient autorisées à se rendre dans les tribunaux, mais l'accès aux ressources nécessaires pour assister à des audiences virtuelles différait selon les régions du pays et selon les moyens économiques disponibles. Les procès devant jury ont été suspendus jusqu'à ce qu'il soit possible de déterminer, de manière concertée, la durée de la mise en vigueur des exigences en matière de distanciation sociale et, si cette durée devait être prolongée, la manière de satisfaire à ces exigences. La communication avec les membres des



**L'honorable juge C. Adèle Kent,**  
Chef des affaires judiciaires, INM



diverses communautés qui constituent le Canada crée des défis que nous relevons dans le cadre des programmes de l'INM fondés sur les compétences. Mais ces défis sont accentués par la couverture intermittente des téléphones portables, l'accès inadéquat au Wifi, et ainsi de suite.

*Faits saillants 2019-2020* est fidèle à notre objectif initial en exposant la complexité du jugement et ce que cela implique en termes de perfectionnement professionnel. Il tente également de définir ce que peut être le perfectionnement

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes pairs juges et au personnel de l'INM pour avoir fait de mon passage ici un moment si gratifiant.

professionnel en ligne des juges suite aux enseignements tirés au cours des derniers mois, enseignements que nous continuons à tirer.

Pour conclure, cette rétrospective annuelle ne se voulait pas la dernière avec moi en tant que Chef des affaires judiciaires. Toutefois, en raison de ce report, nous procédons actuellement au recrutement de la personne qui me succédera, mon départ à la retraite prenant effet au printemps 2021. Dans les prochains mois, l'INM accueillera donc une nouvelle ou un nouveau CAJ.

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes pairs juges et au personnel de l'INM pour avoir fait de mon passage ici un moment si gratifiant.

Cordialement,

**L'honorable juge C. Adèle Kent**

Chef des affaires judiciaires,  
Institut national de la magistrature



# Message de la chef de la direction

L'Institut national de la magistrature est le principal prestataire de formation judiciaire au Canada. Dirigé par des juges, cette organisation indépendante à but non lucratif élabore et offre des ressources et des programmes bilingues novateurs aux 2 500 membres de la magistrature canadienne.

En collaboration avec ses dirigeants juges, le personnel de l'INM, certes modeste mais polyvalent, composé de 50 personnes, s'emploie à remplir le mandat de l'organisation qui est de « renforcer la justice en jouant un rôle de chef de file en matière de formation de la magistrature. »

La pandémie COVID-19 a mis en évidence la polyvalence du personnel de l'INM comme jamais auparavant. En effet, tous, des avocats-conseil en formation de la magistrature aux professionnels de l'organisation d'événements, en passant par le personnel des communications, de la traduction, des ressources humaines, de la finance, de la gestion de l'information et des technologies de l'information, ont basculé sur une plateforme entièrement numérique pour la formation des juges pendant cette période. Nous tirons ainsi pleinement parti de cet environnement de travail unique qui enrichira nos activités futures.



**Danielle May-Cuconato**  
Chef de la direction de l'INM

En étant au service des juges, l'INM sert en définitive les canadiennes et les canadiens en contribuant à renforcer le système judiciaire. Cette notion est celle que le personnel de l'INM retient dans son travail quotidien pour cette organisation dynamique.



En travaillant de concert avec des juges dévoués, d'autres professeurs bénévoles et les tribunaux, le personnel de l'INM est passé de la prestation de programmes en personne à la production de webinaires, de balados et de vidéodiffusions. Nous poursuivons le développement de nos ressources numériques, notamment les bulletins électroniques sur le droit criminel et le droit de la famille, les cahiers d'audience et les collections de sujets choisis, qui comprennent des documents issus des programmes nationaux et des programmes demandés par les tribunaux.

En attendant qu'il soit possible d'offrir des programmes en personne en toute sécurité, le personnel de l'INM continuera à proposer des programmes et des ressources en ligne. Les avocats-conseil de l'Institut poursuivent leur collaboration avec les juges afin de garantir la pertinence et la mise à jour du programme de formation judiciaire. Ce programme couvre le droit criminel, le droit de la famille et le droit civil, les questions auxquelles est confrontée la société canadienne contemporaine, la *Charte*, la preuve, le contexte social, la déontologie, les réalisations scientifiques et nombre d'autres sujets destinés aux juges, et ce, à chaque étape de leur carrière.

En étant au service des juges, l'INM sert en définitive les canadiennes et les canadiens en contribuant à renforcer le système judiciaire. Cette notion est celle que le personnel de l'INM retient dans son travail quotidien pour cette organisation dynamique.

### **Danielle May-Cuconato**

Chef de la direction,  
Institut national de la magistrature



# Conseil des gouverneurs

---

## Président

**Le très honorable Richard Wagner, C.P.**  
**Juge en chef du Canada**

Nommé juge en chef du Canada en 2017 après avoir siégé à la Cour suprême depuis 2012, le juge en chef Wagner a piloté de nombreuses initiatives visant à améliorer le système de justice tout au long de son illustre carrière juridique. Il continue sur cette voie en faisant la promotion de l'accès à la justice et du perfectionnement professionnel continu des juges.

## Vice-présidente

**L'honorable juge Andromache Karakatsanis**  
**Cour suprême du Canada**

Nommée à la Cour suprême en 2011, la juge Karakatsanis a passé 15 années au sein de la fonction publique, dont plusieurs à titre de sous-procureure générale de l'Ontario, puis de haut fonctionnaire. Elle s'est impliquée activement dans les questions liées à la formation et à la réforme dans le domaine de la justice administrative.

## Membres du conseil

**L'honorable juge Sanjeev Anand**  
**Cour provinciale de la Saskatchewan**

Ancien procureur et avocat de la défense à l'intérêt marqué pour la justice pour les jeunes, le juge Anand a été doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan avant sa nomination à la magistrature en 2014. Préalablement à sa nomination en tant que doyen, il était professeur de droit à l'université de l'Alberta. Ses travaux publiés ont été cités par des tribunaux de tout le Canada.



---

## Membres du conseil (suite)

### **L'honorable Richard J.F. Chartier, Juge en chef Cour d'appel du Manitoba**

Nommé juge en chef du Manitoba en 2013, l'honorable Richard J.F. Chartier a débuté sa carrière de juge en 1993. Il a présidé de nombreuses commissions, notamment des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et des commissions d'enquête sur la déontologie judiciaire. Depuis 2018, il préside le Comité sur la formation des juges du Conseil canadien de la magistrature.

### **L'honorable juge Chantal Corriveau Cour supérieure du Québec**

La juge Corriveau, nommée à la magistrature en 2005, a été responsable de la formation à la Cour supérieure du Québec de 2015 à 2019. Elle a siégé au conseil des gouverneurs de l'Institut canadien d'administration de la justice et du Forum canadien sur la justice civile, et a été présidente de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien.

### **M<sup>me</sup> Linda Lizotte-MacPherson**

M<sup>me</sup> Lizotte-MacPherson, cadre dirigeante qui a récemment pris sa retraite, donne des conseils stratégiques aux cadres dirigeants du gouvernement fédéral et de la branche juridique. Elle a notamment été présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, et commissaire et chef de la direction de l'Agence du revenu du Canada.

### **L'honorable Lise Maisonneuve, Juge en chef Cour de justice de l'Ontario**

Nommée juge en chef de la CJO en 2015, la juge en chef Maisonneuve poursuit ses efforts pour moderniser la Cour, faciliter l'accès à la justice et promouvoir la formation judiciaire. Avant de devenir juge en 2003, elle a pratiqué le droit pénal et a été conseillère juridique spéciale de l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson, dans le cadre de plusieurs investigations militaires.



---

## Membres du conseil (suite)

### **L'honorable juge J.C. Marc Richard** **Juge en chef, Cour d'appel du Nouveau-Brunswick**

Le juge en chef Richard, nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 2003, est activement impliqué dans la promotion de la déontologie judiciaire et de la formation judiciaire au Canada et à l'étranger. Il a été coprésident du Comité consultatif canadien sur la déontologie judiciaire et président de l'Association canadienne des juges des cours supérieures. Il a également donné de nombreuses conférences dans le cadre des programmes de l'INM.

### **Doyenne Marie-Eve Sylvestre, S.J.D.** **Faculté de droit, Section de droit civil,** **Université d'Ottawa**

La doyenne Sylvestre enseigne le droit pénal à l'Université d'Ottawa. Elle est co-auteure du livre *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People* (Cambridge University Press, 2020). Membre fondatrice de l'Observatoire des profilages et du Réseau d'Ottawa sur la réduction des méfaits, la doyenne Sylvestre est également membre de la Global Young Academy et du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science de la Société royale du Canada.

### **D<sup>re</sup> Lorna Turnbull** **Professeure, Faculté de droit, Université du Manitoba**

La D<sup>re</sup> Turnbull est professeure et anciennement doyenne de la faculté de droit de l'Université du Manitoba. Ses travaux de recherche se polarisent sur les travaux de soins, leur importance pour les soignants et les personnes qui en sont tributaires, et sur la manière dont les dispositifs juridiques soutiennent ou non ces liens importants. Elle enseigne la loi et la politique des impôts sur le revenu, les enfants, les adolescents et la justice, les méthodes juridiques et les systèmes juridiques.



## **L'honorable juge C. Adèle Kent \*** **Chef des affaires judiciaires de l'INM**

Nommée à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta en 1994, la juge Kent a consacré de nombreuses heures à la formation judiciaire, que ce soit en tant que membre du corps professoral pour les programmes et projets de l'INM au Canada et à l'étranger, ou en tant que directrice administrative de l'INM (2014-2018) et chef des affaires judiciaires (à partir de 2018). Elle a participé à de multiples comités judiciaires, dont le Comité consultatif national sur la déontologie judiciaire.

\* *En détachement de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta*

---

## **Membres honoraires**

### **L'honorable Frank Iacobucci** **Juge à la retraite, Cour suprême du Canada**

Compagnon de l'Ordre du Canada, l'honorable Frank Iacobucci a connu une brillante carrière dans le domaine juridique — dont 13 ans à la Cour suprême — ainsi qu'en milieu universitaire et gouvernemental. Plus récemment, il est intervenu pour le gouvernement fédéral sur des questions nationales et a conduit des examens indépendants pour plusieurs gouvernements provinciaux et autorités municipales.

### **L'honorable William A. Stevenson** **Juge à la retraite, Cour suprême du Canada**

Pionnier de la formation judiciaire au Canada, l'honorable William A. Stevenson est un ancien juge de la Cour suprême du Canada et l'un des fondateurs de l'Institut national de la magistrature, connu à l'origine sous le nom de Centre canadien de la magistrature. Officier de l'Ordre du Canada, M. Stevenson se distingue par ses accomplissements en tant que pédagogue et universitaire, rédacteur en chef fondateur de l'*Alberta Law Review* et juge. Il a siégé à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, à la Cour d'appel de l'Alberta, à divers tribunaux territoriaux et à la Cour suprême du Canada.



---

## Chef de la direction

### **Danielle May-Cuconato**

M<sup>me</sup> May-Cuconato a intégré l'INM en tant que Chef de la direction en 2018 après plus de 20 ans de carrière au sein du gouvernement fédéral. Plus récemment, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au sein de Services Publics et Approvisionnement Canada, et celui de secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

---

## Secrétaire du conseil

### **M<sup>e</sup> Renée Thériault**

#### **Conseillère juridique principale Cour suprême du Canada**

M<sup>e</sup> Thériault est devenue la conseillère juridique principale du juge en chef du Canada en 2018 après avoir agi en qualité de conseillère juridique auprès de la Cour suprême pendant six ans. Diplômée de la London School of Economics et de l'Université McGill, M<sup>e</sup> Thériault est une juriste dotée d'une vaste expérience dans les domaines du litige et de l'arbitrage international, tant au Canada qu'à l'étranger.



# Réponse rapide de l'INM à la COVID-19 : La formation judiciaire en ligne

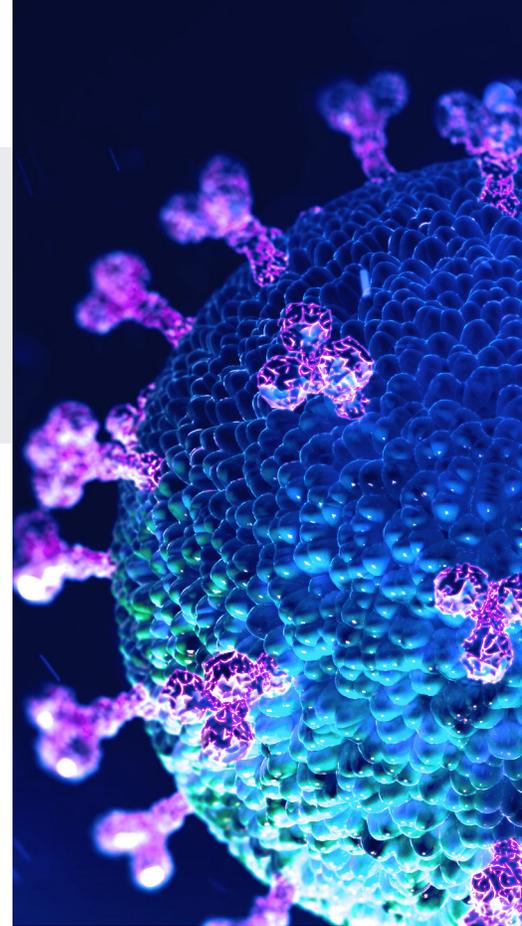
L'INM prévoyait de publier *Faits saillants* 2019-2020 en juin 2020. Comme pour toute autre organisation, les plans de l'INM ont évolué en mars 2020, la pandémie de la COVID-19 en étant la principale raison. Bien que cette rétrospective ait pour objectif de couvrir la période prenant fin en mars 2020, un récapitulatif de la réponse de l'INM à la pandémie devenait nécessaire.

Jusqu'en mars 2020, lorsque la propagation du coronavirus dans la communauté a contraint les Canadiens au confinement, l'INM proposait essentiellement des formations aux juges dans le cadre de programmes en personne. Compte tenu des restrictions de voyage liées à la COVID-19, l'INM a annulé tous les programmes en personne jusqu'à la fin du mois d'août 2020. De septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année civile, au moins, les colloques de formation qui avaient été prévus dans le cadre des programmes en personne seront offerts virtuellement, reportés, ou annulés.

Par le passé, l'Institut envisageait une plus grande diffusion en ligne, notamment le lancement d'une nouvelle plateforme d'apprentissage numérique à l'automne 2020. La pandémie a, une fois de plus, conduit à une révision de ces projets. L'INM était conscient que les juges continuaient néanmoins à entendre et à juger des affaires — le plus souvent par des moyens électroniques, quoique dans certains cas en personne — et qu'ils devaient poursuivre leur perfectionnement professionnel.

L'Institut a rapidement comblé ce besoin, tout au long du printemps, en élaborant une série de webinaires destinés aux juges. Ces webinaires abordaient trois grands domaines : les questions soulevées par la COVID-19, la formation dans des domaines juridiques en mutation, et les contenus élaborés pour une présentation en personne mais aisément transférables sur une plateforme numérique.

Tout au long de l'été 2020, le personnel de l'INM s'est consacré à l'étude et à la conception de méthodes pédagogiques efficaces pour l'apprentissage en ligne, tout en planifiant la prestation de cours en ligne tout au long de l'automne.



# L'évolution du rôle du juge

---

Depuis la création de l'Institut national de la magistrature en 1988, l'organisation n'a eu de cesse de s'adapter à l'évolution du rôle du juge. Les deux dernières années, et tout particulièrement au cours de ces derniers mois marqués par la pandémie, illustrent parfaitement l'accélération des changements en cette ère moderne, tant pour la société que pour les juges.

Avec la survenue de la COVID-19 et le confinement de mars 2020 au Canada, il a été nécessaire de basculer rapidement sur une exécution en ligne de la plus grande partie possible des procédures judiciaires. Alors que certains juges et tribunaux avaient d'ores et déjà adopté des méthodes de travail numériques, tel que le Civil Resolution Tribunal en ligne en Colombie-Britannique, les juges du Canada ont été amenés à se familiariser rapidement avec le fonctionnement d'une salle d'audience virtuelle. La Cour suprême a pour sa part commencé à tenir des audiences virtuelles en juin 2020.

De nouvelles lois et l'évolution des normes et des comportements de la société ont également eu une incidence sur le rôle des juges, et par conséquent sur la nature du perfectionnement professionnel nécessaire à ces derniers.

De nouvelles lois et l'évolution des normes et des comportements de la société ont également eu une incidence sur le rôle des juges, et par conséquent sur la nature du perfectionnement professionnel nécessaire à ces derniers.

Des décisions majeures telles que *Delgamuukw c Colombie-Britannique* (l'arrêt de 1997 de la Cour suprême relatif au titre ancestral des peuples autochtones) et le *Renvoi relatif au mariage entre personnes du même sexe* en 2004, plusieurs commissions d'enquête sur les condamnations injustifiées et la publication par le Conseil canadien de la magistrature des *Principes de déontologie judiciaire* sont autant d'éléments qui ont incité l'INM à développer son programme de formation.



Sous la direction de juges et grâce à un grand nombre de juges en exercice qui donnent bénévolement de leur temps pour contribuer à l'élaboration de son programme de formation, l'Institut national de la magistrature offre des colloques et des ressources opportunes et pertinentes. Ainsi, peu après le confinement, l'INM a commencé à organiser des webinaires traitant de sujets liés à la COVID-19, notamment les réponses des juges à travers le Canada et la manière dont la pandémie a affecté le parentage, le droit de la famille et la violence domestique, sans compter d'autres questions dignes d'intérêt, notamment une mise à jour sur les ordonnances de mise en liberté sous caution et leur révision.

Un autre événement récent qui aura une incidence sur la façon dont les juges exercent leurs fonctions concerne la modification apportée à la *Loi sur le divorce*, qui entrera en vigueur en mars 2021. Bien que la lecture des nouvelles dispositions soit aisée, la compréhension du contexte de la violence familiale, inscrite pour la première fois à la *Loi sur le divorce*, est une compétence que les juges se doivent de maîtriser. Les programmes de l'INM, tels que le *Colloque sur le droit de la famille* (qui a lieu chaque année) sont régulièrement mis à jour afin d'offrir aux juges des connaissances substantielles à jour et des opportunités pour renforcer leurs compétences.

L'affaire *R c Jordan*, jugée en 2016, se répercute toujours sur le système judiciaire, les juges s'efforçant de trancher les affaires dans les délais prévus par cette décision. Les juges doivent donc, en d'autres termes, renforcer leurs compétences en matière de gestion des salles d'audience afin de veiller à ce que les affaires soient jugées de manière efficace et impartiale. Les programmes de l'INM traitent desdites implications de l'arrêt *Jordan* pour les juges.

Les décisions de la Cour suprême dans des affaires telles que *R c Barton* et *R c Goldfinch* ont eu des répercussions considérables sur les procès pour agression sexuelle. Bien que le présent document n'ait pas pour vocation l'analyse de leurs ramifications, ces décisions ont également soulevé d'importantes questions relatives aux comportements, notamment les mythes et stéréotypes erronés concernant les victimes d'agressions sexuelles. Il est essentiel que les juges puissent profiter d'une formation sur ces décisions et sur la manière d'appliquer leurs principes.



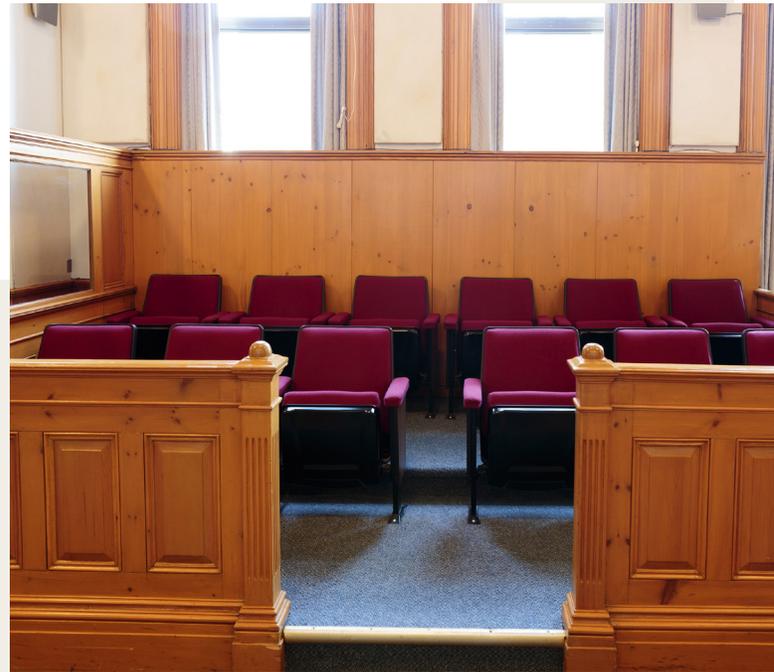
Outre le fait d'aborder ces importantes questions dans ses colloques, l'INM s'est lancé dans la conception de vidéodiffusions en 2017 qui soient accessibles aux juges à tout moment. Ces vidéodiffusions ont été mises à jour en 2019, postérieurement aux décisions de la Cour suprême dans les affaires *Barton* et *Goldfinch*.

Un autre domaine de droit en évolution a trait à la manière dont les juges doivent réviser les décisions administratives. En 2019, la Cour suprême a précisé le processus par lequel les juges doivent réviser ces décisions. Ce domaine de droit peut sembler nébuleux, mais il revêt pourtant une grande importance dans la vie de tous les citoyens, puisqu'il traite de questions telles que le droit à la citoyenneté canadienne, les relations entre employeurs et syndicats, et les formalités d'obtention d'un permis de conduire.

La société canadienne se diversifie davantage, fait que nous saluons sans réserve. Dans pareil contexte, les juges doivent se familiariser au contexte d'une citoyenneté plus multiculturelle afin que chacun ait le sentiment que la salle d'audience demeure un lieu où il peut être entendu.

Le défi qui consiste à faire face aux dépenses croissantes liées à la comparution devant la Cour, s'ajoute aux exigences de garantir que tous soient les bienvenus dans le tribunal. Les citoyens doivent être témoins de l'action de l'État de droit pour que celui-ci soit solide. En effet, faute de pouvoir faire appel à une personne impartiale pour trancher les litiges, ceux-ci ne pourront voir la valeur de l'État de droit. La question de l'accès à la justice continue de représenter un lourd fardeau pour les juges. La solution consiste, en partie, à gérer le processus judiciaire de manière efficace et accessible.

Le rythme auquel le changement s'opère ne fait que s'accélérer pour les juges ainsi que pour le reste de la société. La formation continue des juges est un élément fondamental pour leur permettre de répondre aux exigences inhérentes à leur rôle en perpétuelle évolution.



# La formation judiciaire en pratique

84%

de tous les juges répondants ont évalué  
les colloques nationaux de l'INM  
« Excellent » ou « Très bien »



# Programmes offerts par l'INM : avril 2018 au mars 2020

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint du printemps de l'ICAJ et l'INM

Rendre jugement séance tenante

Atelier sur les directives au jury en matière pénale

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba

La maîtrise de la rédaction des jugements : colloque conjoint de l'ICAJ et l'INM

Le tribunal McLachlin

Symposium sur les traditions juridiques autochtones

Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Colloque sur les actions collectives : un forum national pour apprivoiser l'action collective multi-juridictionnelle

Colloque de droit civil : Toute résistance est futile – La transformation technologique du droit civil substantiel et procédural, de la preuve civile et de l'administration de la justice civile

Colloque sur la déontologie judiciaire : la déontologie à l'ère de la perturbation

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique : colloque pour les nouveaux juges

Réunion de la Cour canadienne de l'impôt

Assemblée générale annuelle conjointe de la Cour de justice de l'Ontario et de l'Association des juges de l'Ontario

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique

Colloque de formation des Cours suprêmes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta

Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador

Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Montréal)

Colloque sur les habiletés à l'intention des juges provinciaux et territoriaux nouvellement nommés

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan

Colloque de formation du Nouveau-Brunswick : Les conférences St-Andrews 2018 XI

Un regard tourné vers l'avenir : colloque sur la planification de la retraite

Atelier sur les éléments de preuve

Colloque de formation d'automne de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick

Colloque annuel sur le droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation de la Cour d'appel et de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard : Les enfants

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : droit de la famille 101

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta

Prévenir les condamnations injustifiées

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale

Colloque conjoint de formation des Cours d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard

Colloque de la région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de la région de Toronto de la Cour de justice de l'Ontario



Cour supérieure du Québec :  
Assemblée générale annuelle –  
Juger dans la nouvelle diversité

Colloque de formation  
d'automne de la Cour du Banc  
de la Reine du Manitoba

Colloque de formation de la  
Cour d'appel fédérale

Séminaire pour les juges  
fédéraux nouvellement  
nommés : programme conjoint  
de l'automne de l'ICAJ et l'INM

Colloque de formation  
de la Cour d'appel de la  
Saskatchewan

Colloque de la région du Nord  
de la Cour de justice de l'Ontario

Les juges et l'univers carcéral :  
les réalités de l'incarcération

Colloque de formation  
Heidi S. Levenson Polowin de  
la Cour de la famille de la Cour  
supérieure de justice (Ontario)

Colloque de la région de l'Ouest  
de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation  
d'automne de la Cour  
supérieure de justice (Ontario)

Colloque de formation  
s'adressant aux membres  
de tous les tribunaux de la  
Nouvelle-Écosse

Colloque de formation de  
la Cour suprême de la  
Colombie-Britannique

Colloque de formation de  
la Cour suprême de  
Terre-Neuve-et-Labrador

Conférence nationale de  
formation et AGA de l'ACJCP

Colloque sur les habiletés à  
l'intention des juges provinciaux  
et territoriaux nouvellement  
nommés

Entendre et trancher les  
questions relatives à la *Charte*

Colloque conjoint de la  
Cour supérieure du Québec et de  
la Cour du Québec : Conférence  
de règlement à l'amiable

Colloque de formation de la  
Cour canadienne de l'impôt

Cour supérieure du Québec :  
Droit de la famille 201

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine de la  
Saskatchewan

Du Barreau à la magistrature :  
élaborer le plan de formation

Colloque de formation de la Cour  
d'appel du Nouveau Brunswick

Juger dès vos cinq premières  
années : droit criminel (juges de  
nomination fédérale)

Régler les révisions judiciaires de  
façon efficace : colloque conjoint  
de l'ICAJ et l'INM

Cour supérieure du Québec :  
Rendre un jugement séance  
tenante

Colloque de formation de la Cour  
du Banc de la Reine de l'Alberta :  
règlement judiciaire des  
différends 101

Colloque sur l'insolvabilité

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine de  
l'Alberta

Institut de perfectionnement  
des juges de la Cour de justice  
de l'Ontario

Programme de droit de la  
famille : le droit de la famille et  
les médias sociaux

Colloque sur le droit de la  
famille : enfants

Colloque à l'intention des  
responsables de la formation  
des cours provinciales et  
territoriales

Communiquer de façon efficace  
dans votre salle d'audience

Cour supérieure du Québec :  
Actions collectives

Cour supérieure du Québec :  
Droit de la famille 201

Renforcer les aptitudes  
culturelles

Colloque sur le droit criminel

Colloque à l'intention des  
juges en chef et juges en chef  
adjoints

Atelier sur les directives au jury  
en matière pénale

Séminaire pour les juges  
fédéraux nouvellement  
nommés : programme conjoint  
du printemps de l'ICAJ et l'INM

Rendre jugement séance  
tenante

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine du  
Manitoba



« En appréhendant ce qui a fait de nous les personnes que nous sommes, nous devrions être à même de saisir nos préjugés implicites et de les combattre lorsque nous sommes en présence d'autres cultures ou de personnes différentes. »

Participant au colloque *Renforcer les compétences culturelles*



La cour moderne : juger et s'adapter en des temps complexes (Programme conjoint du CCAIFJ et de l'INM)

Colloque de formation de la Cour supérieure de justice (Ontario) : Juger dès vos cinq premières années

Colloque de formation de la Division du Tribunal de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Juger à l'extérieur des centres urbains

Assemblée générale annuelle conjointe de la Cour de justice de l'Ontario et de l'Association des juges de l'Ontario

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique

Colloque conjoint de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale portant sur le projet de loi C-59

Colloque de formation des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard

Colloque conjoint de formation de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : mise en oeuvre des recommandations du rapport Vérité et Réconciliation

Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador

Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Montréal) – L'art de juger au quotidien

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan

Colloque des tribunaux du Nord

Colloque de formation du Nouveau-Brunswick : Les conférences St-Andrews 2019 XII

L'art de juger : vos « années charnières »

Les surnuméraires : aujourd'hui et demain (anglais)

Réunion de la Cour et colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt

Colloque de formation s'adressant aux membres de tous les tribunaux de la Nouvelle-Écosse

Atelier sur les éléments de preuve

Juger mieux, juger plus intelligemment (Programme conjoint de l'ACJCS et de l'INM)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick : colloque pour les nouveaux juges

Colloque de formation d'automne de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick

La transition vers le tribunal d'appel

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : procès devant jury 101

Colloque des cours d'appel

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale

Colloque de la région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario

Conférence nationale de formation et AGA de l'ACJCP

Cour supérieure du Québec : Assemblée générale annuelle – La fonction de juge dans une société diversifiée

Colloque de formation sur les jugements de la Cour fédérale rendus séance tenante

Colloque de formation des tribunaux des provinces de l'Atlantique à l'intention des juges de nomination fédérale

Colloque de la région de Toronto de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba : division de la famille

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba : division générale

Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale

Colloque de la région du Nord de la Cour de justice de l'Ontario

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint de l'automne de l'ICAJ et l'INM



Colloque sur les procès devant jury en matière pénale

Colloque de formation  
Heidi S. Levenson Polowin  
de la Cour de la famille de la  
Cour supérieure de justice (Ontario)

Colloque de la région de l'Ouest de  
la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation d'automne de  
la Cour supérieure de justice (Ontario)

Dialogues sur la fonction de juge :  
les joies et les peines d'une longue  
carrière (colloque conjoint de  
l'ICAJ et l'INM)

Colloque de formation de la Cour  
suprême de la Colombie-Britannique

Colloque sur les habiletés à l'intention  
des juges provinciaux et territoriaux  
nouvellement nommés

Colloque conjoint de la Cour  
supérieure du Québec et de la  
Cour du Québec : Conférence  
de règlement à l'amiable

Colloque de formation de la Cour  
suprême de Terre-Neuve-et-  
Labrador

Entendre et trancher les questions  
relatives à la *Charte*

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine de la  
Saskatchewan

Colloque de formation de la  
Cour canadienne de l'impôt

Cour supérieure du Québec :  
Droit de la famille 201

Juger dès vos cinq premières  
années : droit criminel (juges  
de nomination fédérale)

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine  
de l'Alberta : 101

Cour supérieure du Québec :  
Rendre un jugement séance  
tenante

Colloque de formation de la Cour  
du Banc de la Reine de l'Alberta

Survivre et prospérer : pouvoir  
décisionnel et productivité

Colloque sur l'insolvabilité

Colloque sur le droit de la famille  
: la preuve et la procédure

Colloque de formation de la  
Cour d'appel de la cour martiale  
du Canada

Contrôler le témoignage d'expert

Institut de perfectionnement des  
juges de la Cour de justice de  
l'Ontario

Communiquer de façon efficace  
dans votre salle d'audience



# Colloques en vedette

## Colloque sur le droit de la famille

Le cycle des thèmes pour ce programme national annuel de trois jours suit une rotation chaque année pour couvrir la preuve et la procédure, les questions financières et de biens et les enfants.



Le droit de la famille a été critiqué pour être accusatoire, onéreux, lent, complexe et difficile d'accès. Le système de justice familiale vise à fournir aux plaideurs des procédures de règlement des litiges plus simples, plus rapides et moins onéreuses, qui soient moins accusatoires et davantage axées sur la résolution des conflits. Ces évolutions sont synonymes du développement et de l'évolution du rôle des juges en matière de droit de la famille.

Les programmes de l'INM ont pour objectif de soutenir ces changements en incitant à de telles évolutions, en exposant les juges canadiens aux pratiques et aux évolutions en vigueur dans d'autres pays, et en veillant à ce que les changements locaux ou provinciaux soient étendus à l'ensemble du Canada. En outre, les programmes de l'INM en matière de droit de la famille abordent les questions juridiques substantielles liées aux enfants, les aspects financiers, les biens et les preuves, les procédures judiciaires traditionnelles et les questions de culture, de race et de sexe, et ont élaboré une multitude de modules de formation interdisciplinaires.

**L'honorable juge R. James Williams**  
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse (Division de la famille)



## Survivre et prospérer : Processus décisionnel et productivité

La gestion de sa productivité en tant que juge est un savant mélange de composition avec des éléments relevant de son contrôle et indépendants de sa volonté. Ce programme de pointe offre aux participants la possibilité de collaborer avec des mentors judiciaires à l'élaboration de stratégies afin d'être plus productifs et moins stressé au sein et hors de leur environnement.

« Le rôle des juges canadiens a considérablement évolué au cours des 15 à 20 dernières années. Les juges doivent désormais non seulement se tenir informés de l'évolution de la procédure et du droit, mais ils prennent également part à la gestion et au règlement des affaires à un degré sans précédent. Une charge de travail accrue, des ressources réduites, un plus grand contrôle du public, la multiplication des plaideurs qui se représentent seuls et des procès plus longs et plus complexes ont également transformé la façon dont les juges travaillent.

Il est essentiel d'aider les juges à reconnaître les incidences de la hausse des demandes et de l'évolution constante de leur rôle, tant sur le plan personnel que professionnel, et de leur transmettre des compétences et des stratégies pour répondre efficacement, notamment en ce qui concerne l'autonomie, dans le cadre de la formation judiciaire dispensée par l'INM. »

**L'honorable juge Deborah J. McCawley**  
Cour du Banc de la Reine du Manitoba



## Colloque sur les habiletés à l'intention des juges provinciaux et territoriaux nouvellement nommés

Cette formation est destinée à soutenir les juges nouvellement nommés des tribunaux provinciaux et territoriaux dans le perfectionnement et le renforcement de leurs compétences dans une variété de domaines connexes. La session de printemps est axée sur le droit criminel, la sélection du jury, les directives au jury, le droit civil, les compétences en matière de gestion des salles d'audience et la rédaction des jugements. La session d'automne se concentre sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit de la famille, le contrôle judiciaire, les preuves et les recours, la bonne communication, ainsi que la préparation et le prononcé des jugements oraux. Les programmes abordent également l'indépendance et l'éthique judiciaires, le droit en matière d'agression sexuelle (notamment les mythes et les stéréotypes), le contexte social, ainsi que le droit et les traditions juridiques autochtones.



« En tant que juge d'une cour provinciale qui traite exclusivement des questions de droit pénal, la formation judiciaire revêt pour moi une importance toute particulière, car ce domaine du droit évolue rapidement, que ce soit en raison d'une jurisprudence émergente ou d'une nouvelle législation. Ainsi, pour la seule année passée, nous avons assisté à une évolution importante de la common law et de la législation dans le domaine des agressions sexuelles. Les initiatives de l'INM, telles que le *Bulletin électronique sur le droit criminel*, qui contient des résumés de décisions judiciaires récentes et des commentaires universitaires éclairés, constituent un instrument précieux qui m'octroie la possibilité de suivre l'évolution de ce pan du droit. En outre, les colloques de l'INM offrent, aux juges comme moi, un accès direct à de remarquables formateurs issus de la profession juridique et des tribunaux, ainsi qu'à des ressources pointues et à un apprentissage pratique. »

**L'honorable juge Sanjeev Anand**  
Cour provincial de la Saskatchewan



## Juger dès vos cinq premières années : droit criminel (juges de nomination fédérale)

Ce programme intensif de cinq jours permettra aux nouveaux juges de parfaire leurs compétences en gestion de procès criminels, et ce, de la conférence préparatoire au procès à la détermination de la peine. Comme les procès pour agression sexuelle posent certains des défis les plus importants en matière d'art de juger, le colloque aura recours à un scénario de faits sur ce sujet afin de bien situer les enjeux et de permettre aux participants de mettre en pratique les aptitudes pertinentes.

« Bien que mon expérience soit de droit criminel, j'ai trouvé ce programme incroyablement utile. Le contenu substantiel était très instructif, mais j'ai tout particulièrement apprécié les discussions en petits groupes animées par un juge de première instance expérimenté. »

**Participant au colloque *Juger dès vos cinq premières années***



## Renforcer les compétences culturelles

Alors que la société canadienne devient de plus en plus diversifiée et multiculturelle, ce colloque procure aux juges un forum qui leur permet d'évaluer et d'améliorer leur compétence interculturelle. Le colloque propose des exercices pratiques et fondés sur les compétences afin de permettre aux juges d'améliorer leur capacité de nouer des relations avec les autres dans un panorama en constant changement.



« Ce fut sans doute le colloque le plus captivant auquel j'ai pu assisté depuis ma nomination. Tous les intervenants étaient excellents. Les témoignages étaient palpitants et édifiants. Je ne saurais trop recommander ce programme. »

**Participant au colloque *Renforcer les compétences culturelles***



## Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)

### Sexe, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle et travail de la Cour supérieure

L'histoire, l'anthropologie, les sciences naturelles et la théorie juridique nous rappellent que le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas cantonnés au seul antagonisme du genre. Ce colloque a étudié comment le droit de la famille, le droit criminel, le droit civil et l'administration de la justice ont évolué — et pourraient devoir davantage évoluer — pour refléter le sexe, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle et la vie des personnes au-delà de la simple binarité.

« Sensationnel! Un contenu pertinent et opportun, présenté de manière professionnelle et accessible. »

*Participant au Colloque de formation de printemps de la Cour supérieure de justice (Ontario)*



# Formation numérique

---

Un perfectionnement professionnel continu est essentiel pour les juges, puisque leur rôle et leurs responsabilités ne cessent d'évoluer en fonction des évolutions de la société. Cela est conforme aux *Politiques et lignes directrices sur le perfectionnement professionnel* du Conseil canadien de la magistrature.

Afin de promouvoir cette formation continue et de permettre aux juges d'y accéder partout et à tout moment, l'INM continue à étoffer sa gamme de ressources électroniques disponibles en ligne. Ainsi, depuis mars 2020, l'Institut a accéléré son passage à une plateforme de formation numérique avancée, comprenant des webinaires, des cours en ligne animés par des animateurs, des balados et des vidéodiffusions.

## Ressources pédagogiques numériques

- Matériels de programme
- Bulletins électroniques
- Directives au jury
- Balados, vidéos et webinaires
- Cahiers d'audience
- Modèle de prise de notes



## Les ressources de l'INM en matière de formation numérique :

### ESSENTIEL

- Soutiennent les *Politiques et lignes directrices sur le perfectionnement professionnel* du Conseil canadien de la magistrature
- Offrent du matériel de formation à trois dimensions — intégrant des éléments de savoirs de fond, de développement des compétences et de contexte social — associé à une planification personnalisée du perfectionnement professionnel en ligne
- Fournissent du contenu organisé (par ex., collections de sujets)

### INNOVANT

- Utilisent des formats de pointe, tels que des balados, des vidéos, des cours en ligne animés par un animateur et des webinaires à la demande
- Sont disponibles immédiatement sur de multiples plateformes via [nji-inm.ca](http://nji-inm.ca)
- Sont tournés vers l'avenir, par ex. traitant de la santé mentale des jurés, des procès pour agression sexuelle, etc.

### OPPORTUN

- Proposent un perfectionnement professionnel sur des sujets tels que le droit des technologies (procès et tribunaux en ligne, droit international en matière de protection de la vie privée), les procès pour agression sexuelle et les audiences d'examen de caution



# Le rôle international de l'INM

---

Le Groupe de coopération internationale (GCI) de l'INM vise à renforcer l'État de droit par la formation et la réforme du système judiciaire. En étroite coopération avec ses partenaires au Canada et dans les pays en voie de développement, le GCI satisfait aux demandes d'expertise judiciaire en provenance du monde entier. Bien que le GCI dispose d'un effectif restreint au siège de l'INM à Ottawa, la majeure partie de son activité a lieu à l'étranger. En 2019, le GCI a concentré ses efforts sur la réalisation d'un important projet de réforme judiciaire en Ukraine, sur la formation judiciaire fondée sur les compétences du système accusatoire au Mexique, sur le développement d'un programme de formation judiciaire pour l'Azerbaïdjan dans le domaine des biens meubles et des sûretés, ainsi que sur le travail en partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ouzbékistan pour soutenir la nouvelle École de la magistrature du pays en renforçant les moyens de formation judiciaire ainsi que les institutions.

Le GCI est reconnaissant du soutien de ses financeurs, et plus particulièrement de Affaires mondiales Canada, sans qui son action ne serait pas possible.

## Points saillants

L'INM a achevé cette année son projet pluriannuel dans six États du Mexique, en partenariat avec l'Université d'Ottawa. Plus de 200 juges ont été formés au prononcé de jugements oraux et à l'évaluation des preuves dans le cadre du système judiciaire accusatoire mexicain. Le projet mexicain est un parfait exemple de la méthode de travail du GCI avec les juges des pays hôtes. Les juges mexicains ont partagé leur expertise en matière de code criminel national et du système accusatoire, tout en apportant de prolifiques et importantes informations contextuelles, tandis que l'INM a contribué aux meilleures pratiques internationales et



canadiennes en la matière, ainsi qu'aux compétences essentielles en matière de formation et de perfectionnement des juges et de renforcement institutionnel. L'ensemble des activités du présent projet ont été menées en espagnol.

En 2016, l'INM a commencé à coopérer avec son partenaire canadien — le Commissariat à la magistrature fédérale Canada — et ses partenaires ukrainiens dans le cadre du projet pluriannuel de soutien à la réforme judiciaire (PSRJ) en Ukraine, projet qui a pour objectif d'aider à la mise en place de réformes à l'appui d'un système judiciaire indépendant, efficace, impartial et responsable en Ukraine. Un programme de formation à la rédaction de jugements est en cours d'élaboration et sera offert dans tout le pays aux juges de la Cour suprême, de la Cour d'appel et des tribunaux de première instance; ce programme sera dans un premier temps expérimenté à la Cour suprême à l'automne, du fait des retards causés par la COVID-19. En outre, une approche nouvelle et originale de la violence familiale est en cours de réalisation dans les régions pilotes aux fins d'une éventuelle diffusion nationale. Nombre d'autres activités importantes prévues dans le cadre du projet comprennent des contributions au changement de politique en matière de communication des tribunaux, de nomination et de sélection des juges, de conflit d'intérêts et d'éthique, de formation des juges, de la sécurité des tribunaux ainsi que d'autres domaines propres à la réforme judiciaire. Au terme de cette période de référence, soit en mars 2020, le projet PSRJ et le projet Ouzbékistan ont commencé à repousser et à annuler des projets en raison de la COVID-19. Au moment de la rédaction du présent rapport, bien que des programmes en personne ne soient toujours pas organisés en Ukraine ou au Canada pour le PSRJ, la transition vers la formation numérique et à distance a été entreprise. En conséquence, de nombreuses activités ont été adaptées, de sorte que l'assistance technique aux juges en Ukraine se poursuit malgré la pandémie.



Conférence:

Novembre 2022 à Ottawa

**IOJT 2022**

# Une formation judiciaire efficace : comprendre les populations vulnérables

L'INM est fier d'accueillir la conférence IOJT 2022 conjointement avec l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT).

L'IOJT a été établie afin de promouvoir la primauté du droit en appuyant les travaux des institutions de formation de la magistrature à travers le monde.

Une organisation bénévole à but non lucratif, l'IOJT a 123 instituts membres dans 75 pays.

*Une formation judiciaire efficace : comprendre les populations vulnérables* sera le thème de la conférence à Ottawa en novembre 2022.

Cet événement constituera une opportunité unique de collaboration et d'échange de connaissances entre les juges et les formateurs judiciaires. De par cette coopération internationale, nous perfectionnons notre aptitude à répondre aux nouveaux enjeux communs.

